



2024-127  
Occupation du domaine  
Public  
14 rue de Kervillen  
Du 12 juin au 14 juin  
2024

Le Maire de la Commune de La Trinité-sur-Mer,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du Maire du 29 avril 2022 fixant le montant des tarifs d'occupation du domaine public,

Vu la demande de la SARL STAN TP, 15 rue Louis le Guennec, 29350 MOELAN SUR MER, du 12 juin au 14 juin 2024,

## ARRETE

### ARTICLE PREMIER

SARL STAN TP, est autorisée à occuper le domaine public sur une surface de 2.50 m x 14.00 m, du 12 juin au 14 juin 2024 pour y stationner un camion benne au niveau du n° 14 rue de Kervillen.

### ARTICLE DEUXIEME

L'entreprise sera chargée de mettre en place la signalisation du chantier conformément aux normes en vigueur.  
Cet entreposage ne devra pas gêner la circulation.

### ARTICLE TROISIEME

Le montant de l'indemnité est fixé à :

Droit fixe	24,00 €
35 m <sup>2</sup> x 0,75€ par jour, soit	26,25 € pour la journée.
Soit un total de (26,25 x 0,75) + 24	102,75€

### ARTICLE QUATRIEME

La Police Municipale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

### Ampliation du présent arrêté à :

- Police Municipale,
- Services Techniques,
- Service comptabilité,
- Service communication,
- SARL STAN TP,

Fait à La Trinité-sur-Mer, le 12 juin 2024

Le Maire,

Yves NORMAND



Affiché le : 13 JUIN 2024